

PFBC : journée thématique

L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace COMIFAC

Sous-groupe 1 /Orange

I. TDR/Objectif : vérifier la pertinence des éléments de réflexion disponibles sur l'élaboration d'une stratégie genre dans l'espace COMIFAC et faire des recommandations éventuellement :

- La pertinence des problématiques identifiées ;
- La pertinence des principes guidant la mise en œuvre de la stratégie (points forts et points faibles) ;
- La pertinence de l'axe stratégique 1

II. Méthodologie :

- Harmonisation de la compréhension des TDR du groupe ;
- Lecture du document ;
- Echanges/Discussions/argumentaire pour la validation par un oui ou un Non de la pertinence des éléments de réflexion du document ;
- Formulation de recommandations

III. Résultats et recommandations :

1. Sur la pertinence des problématiques identifiées au niveau de l'institution :

- P. 1 : Oui
- P.2 : Oui
- P.3 : Oui
- P.4 : Non parce que les textes de la COMIFAC ne sont pas discriminatoires.

2. Sur la pertinence des problématiques identifiées au niveau des programmes :

- P.1 : Oui
- P.2 : Oui, mais les textes sont parcellaires, inexistants et insuffisamment appliqués
- P.3 : Oui, mais dire plutôt « insuffisants » à la place de « inexistants » pour les moyens financiers.
- P.4 : Oui

3. La pertinence des principes guidant la mise en œuvre de la stratégie

P.1 : Oui, mais le principe de participation est souvent laissé à la discrétion des partenaires au lieu d'être un critère de redevabilité

- P.2 : Oui
- P.3 : Oui

P.4 : Oui
P.5 : Oui
P.6 : Oui
P.7 : Oui
P.8 : Pertinent

4. Pertinence de l'axe stratégique 1 :

A.1 : Oui
A.2 : Oui
A.3 : Oui
A.4 : Oui
A.5 : Oui
A.6 : Oui

IV. Recommandations :

R. 1 : Renforcer davantage les principes et mécanismes de prise en compte du genre dans les lois et règlements des pays ;

R.2 : Prendre en compte la dimension nationale dans les activités le CAG

R.3 : Diversifier les moyens de communication ;

R.4: Que le PFBC coordonne la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie genre.

R.5 : Prendre en compte les hommes et les femmes dans les sessions de renforcement des capacités sur le genre.